

054-215404393-20230626-DCM202341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023
Affichage : 03/07/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 juin 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean ENEL.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY WEHRLÉN C. JACOB SCHIEL MATHIS DENIS BABIN D. ZIETERSKI L. ZIETERSKI ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
A. DEMARNE a donné pouvoir à A. ANDRE
V. BADER a donné pouvoir à C. JACOB
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Frédéric PERROLLAZ, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Approbation du Compte Administratif

Nomenclature ACTES : 7.1- Finances Locales- Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 20
votants : 26 (MO ne prend pas part au vote)
pour : 19
contre : 7 (SD-DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget principal est présenté selon les instructions comptables M14.

L'article L 1612-12 du CGCT précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le compte administratif enregistre les opérations financières telles qu'elles se sont effectivement réalisées.

Les montants du compte administratif sont à comparer aux crédits votés lors du BP 2022 et des décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2022.

La balance des opérations effectuées au titre de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2022	3 952 032.33	4 008 974.59	1 514 627.60	887 503.13
RÉSULTATS EXERCICE 2022		56 942.26	627 124.47	
Résultat reporté 2021		635 674.11		152 190.07
RÉSULTATS CUMULÉS		692 616.37	474 934.40	

- Vu l'article L 1612-12 du CGCT,
- Vu la délibération n° 29 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant sur le BP 2023,
- Vu les délibérations n° 126, 142, 152 et 167 portant sur les DM 2022,
- Vu le compte de gestion établi par Madame la Trésorière Principale,
- Considérant que J. ENEL a été voté Président de séance pour le vote du compte administratif 2022,
- Considérant l'absence de Monsieur le Maire au moment du vote,
- Considérant l'avis favorable (1 abstention : DD) de la Commission n°1 en date du 13 juin 2023,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2022

PJ : Compte Administratif

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/07/2023 et que la convocation a été faite le 20/06/2023.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2023
Le Président de séance,
Jean ENEL

